

- L'Équipe Mobile d'Appui à la scolarisation s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 juin 2019 en faveur de l'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- Elle intervient de la maternelle au lycée.

Secteur d'intervention

La circonscription de Val de Reuil :
31 écoles, 3 collèges et 1 lycée



Équipe



Equipe de Direction



Coordinatrice

Educatrice spécialisée
Mme BRANCHU Mathilde



Psychologue

Mme GUILLOTON Camille



Psychomotricienne

Mme DECAEN Mélanie



Equipe Mobile d'Appui
médico-social à la
Scolarisation

Val de Reuil - Le Vaudreuil

Contact



07.44.90.01.49



emasvdr@trisomie21-normandie.fr



www.trisomie21-normandie.org



École Élémentaire le Pivolle

7 Passage des Turbulents

27100 VAL DE REUIL



Sensibiliser, conseiller et
soutenir les équipes
enseignantes

qui accueillent des enfants à Besoins
Educatifs Particuliers, avec ou sans diagnostic

Qu'est ce qu'une EMAS ?

Les EMAS ont pour objectif de :

- Renforcer l'école inclusive en favorisant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner et soutenir les enseignants et les équipes pédagogiques dans l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Éviter la rupture de parcours en apportant appuis et conseils

Pour qui ?

- Pour toutes les personnes travaillant au sein d'un établissement scolaire auprès d'un enfant à besoins éducatifs particuliers :
 - Avec ou sans diagnostic
 - Avec ou sans notification MDPH
 - Avec ou sans AESH.
- Pour tous les enfants à besoins éducatifs particuliers sur sollicitation du PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)

Quelles sont les missions ?

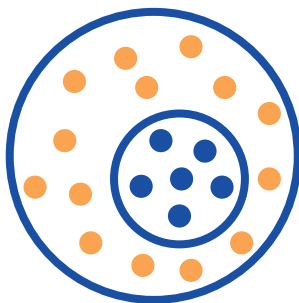
Pour l'Education Nationale :

- Actions de sensibilisations et d'informations
- Appui-ressource

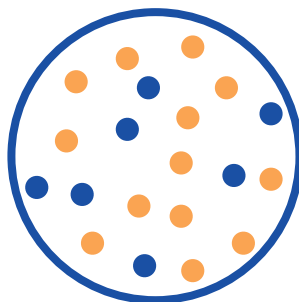
Sur sollicitation du PAS :

- Conseil et soutien des établissements scolaires
- Appui et conseil
- Intervention auprès d'un élève ou un groupe d'élève
- Soutien aux familles

Intégration



Inclusion



Comment solliciter l'EMAS ?

Dans le cadre d'une sensibilisation :

- 1 Remplir la fiche de saisine avec l'accord de l'IEN/ chef d'établissement.
- 2 Transmission de la fiche à l'EMAS par l'IEN / chef d'établissement.
- 3 L'EMAS prend contact avec l'établissement et envoie le formulaire de recueil de besoins.
- 4 Etude de la demande en interne à l'EMAS et co-construction de la sensibilisation.
- 5 Mise en oeuvre de la sensibilisation.

Dans le cadre d'une intervention directe auprès de l'enfant :

- 1 Solliciter le PAS qui transmettra une demande à l'EMAS si besoin

Nous sommes disponibles pour vos questions